



ATELIER RÉGIONAL POUR L'IMPLÉMENTATION DE L'AGENDA JEUNESSE, PAIX ET SÉCURITÉ EN AFRIQUE CENTRALE



RAPPORT

Organisé par la CJPAC avec le soutien de la CEEAC et de l'UNOCA
LA FALAISE HOTEL, DOUALA, CAMEROON
5 - 6 DECEMBRE 2023



**ATELIER RÉGIONAL CJPAC/UNOCA/CEEAC POUR
L'IMPLÉMENTATION DE L'AGENDA JEUNESSE, PAIX ET
SÉCURITÉ EN AFRIQUE CENTRALE**

LA FALAISE HOTEL, DOUALA, CAMEROON

DATE: 05 - 06 Décembre 2023



TABLE DES MATIÈRES

I. Introduction

II. Déroulement des travaux

III. Recommandations



SIGLES ET ACRONYMES

CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CJPAC	Coalition Jeunesse Paix et sécurité en Afrique Centrale
CNJ	Conseil National de la Jeunesse
COPAX	Conseil de Paix et Sécurité de l'Afrique centrale
JPS	Jeunesse, Paix et Sécurité
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINREX	Ministère des Relations Extérieures
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
UA	Union africaine
UNOCA	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique Centrale
UNSAC	Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique Centrale

I. INTRODUCTION

Soutenue par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA) et la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Coalition Jeunesse Paix et Sécurité en Afrique Centrale (CJPAC) a organisé à l'Hôtel la Falaise de Douala les 5 et 6 décembre 2023 l'atelier régional pour l'implémentation de l'Agenda Jeunesse, Paix et Sécurité en Afrique Centrale. La cérémonie protocolaire a été marquée par les discours suivants :



Kouedi Jacques Représentant de la Présidente du CNJ

Prenant la parole au nom de Madame Fatimatou Iyawa Ousmanou, Présidente nationale du CNJ Cameroun, il a souhaité la bienvenue à tous les participants au Cameroun, terre d'hospitalité et d'accueil. Il a rappelé l'importance de la paix pour nos pays respectifs et le rôle majeur que les jeunes doivent jouer pour la préserver.

Il a encouragé l'initiative de la CJPAC et réitérer la disponibilité du CNJ à travailler en synergie avec elle pour la réalisation de ses missions. Il a clôturé son propos en adressant, par anticipation, les souhaits de joyeux Noël et de bonne année à tous les participants.



Ngen Yves Riyuh

Président fondateur de LifeAID et Coordinateur de la CJPAC,

a commencé son intervention en exprimant le plaisir qui est le sien de recevoir au Cameroun, tous les invités venus de leurs pays respectifs de la région CEEAC après la première grande réunion qui a vu la création officielle et le lancement du Groupe de Travail à Kinshasa, en RDC. Il a remercié l'UNOCA pour son soutien institutionnel, technique et financier depuis le début de cette initiative et dans l'organisation de cet atelier régional. Il a exprimé sa gratitude à la CEEAC pour son soutien institutionnel et technique, un

engagement qu'il a appelé à poursuivre même après l'opérationnalisation de la CJPAC et l'obtention de son statut juridique. Il a également remercié la Présidente du Conseil National de la Jeunesse du Cameroun pour son dynamisme et son engagement à la tête de la structure. Enfin, il a souhaité à tous les participants un temps de travail fructueux, un bon séjour au Cameroun, en espérant que les délibérations seront fécondes et aboutiront aux objectifs escomptés.



Narcisse Dangar UNOCA

a tenu, dans son discours de circonstance, à féliciter la CJPAC pour l'organisation de cet atelier régional et à saluer la présence de tous les participants venus de la sous-région. Il a remercié le CNJ du Cameroun pour sa présence. Il a rappelé l'importance et la place de la jeunesse

dans le programme d'action des Nations Unies. Il a réaffirmé la disposition de l'UNOCA à soutenir toutes les initiatives de la CJPAC et invité tous les participants à travailler dans l'unité et en toute liberté pour l'affermissement de la CJPAC et la réalisation de sa vision.



II. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Après la photo de famille, les travaux ont proprement été ouverts autour de deux thèmes de discussion.

Le premier thème était intitulé : « Évaluer la nature du soutien de l'UNOCA et de la CEEAC à la CJPAC: statut juridique, soutiens institutionnel, technique et financier »

En l'absence des représentants de la CEEAC, **M. Narcisse Dangar** de l'UNOCA a rappelé, d'entrée de jeu, que l'UNOCA a compris et répondu très tôt à la nécessité d'accompagner la création d'une Coalition Jeunesse, Paix et Sécurité à l'échelle régionale. Établi à Libreville (Gabon), il a rappelé que l'UNOCA couvre les 11 pays de la CEEAC et il en est de même de la CJPAC. Il a précisé que l'UNOCA a un mandat essentiellement tourné vers la promotion de la paix et la sécurité en Afrique centrale. Conscient cependant du rôle et de la place de la jeunesse, l'UNOCA s'est donnée pour mission de travailler à faire entendre la voix des jeunes, et ce, dans le domaine de la paix et de la sécurité : d'où son engagement indéfectible aux côtés de la CJPAC.

S'agissant du **statut juridique de la CJPAC**, il a indiqué que bien que l'UNOCA accompagne la CJPAC, il n'est pas compétent pour accorder une reconnaissance juridique à la CJPAC. Ce sont les communautés régionales ou les États qui ont cette compétence. Aussi, il a tenu à préciser que la CJPAC n'est pas en compétition avec les conseils nationaux de la jeunesse. Ils ne sont pas concurrents.

Leurs actions sont donc complémentaires. Pour clarifier la problématique de la reconnaissance juridique de la CJPAC, il a proposé deux pistes à explorer: obtenir la reconnaissance de la CJPAC comme ONG auprès des États au niveau national ou être officiellement reconnu par la CEEAC au niveau sous régional. Il a souligné que l'UNOCA soutient les efforts de la CEEAC visant à assumer son rôle de mécanisme régional compétent pour garantir la légalité institutionnelle d'une plateforme régionale opportune telle que la CJPAC.

Relativement au **soutien institutionnel**, il a réitéré que l'UNOCA accompagne la CJPAC depuis 2001. Sous la recommandation de l'UNOCA, la CJPAC vient d'être admise au **statut d'observateur permanent** auprès de l'UNSAC (Comité Permanent des Nations Unies sur les questions de paix et sécurité). L'UNOCA reste disposé à recommander la CJPAC aux autres partenaires et agences des Nations Unies une fois que le processus d'opérationnalisation sera effectif et assorti d'un plan d'action clair.



De gauche à droite : Myriam (RDC), Ursul (RCA), Nanette (Tchad), Jean-Claude (RDC), Jude (Gabon)

S'agissant du **soutien technique**, il a précisé que l'UNOCA est disposé à accompagner la CJPAC dans l'élaboration de ses documents techniques et la réalisation des projets et activités. Il a émis l'idée selon laquelle la CJPAC peut s'intégrer à l'association des organisations de la société civile de l'Afrique centrale afin de bénéficier d'un large soutien.

Relativement au **soutien financier**, il a indiqué que l'UNOCA ne dispose pas **d'un budget spécialement consacré à la jeunesse**. Il évolue par projet et fonds extrabudgétaires disponibles pour soutenir l'action des organisations comme la CJPAC. L'UNOCA peut cependant accompagner la CJPAC dans la recherche de financement auprès des autres bailleurs de fonds.

À la fin de sa communication, des échanges ont été ouverts entre les participants.

À la question de savoir s'il existe-il une

convention entre la CJPAC et le CNJ du Cameroun, M. Ngen Yves a indiqué qu'il s'agit d'un processus en cours non seulement avec le CNJ, mais aussi avec les autres partenaires nationaux tels que le MINREX, le MINJEC et la Commission nationale jeunesse paix et sécurité. Des séances de travail se sont tenues avec la Présidente du CNJ et la collaboration pour la réalisation des activités communes est projetée. L'un des projets, c'est l'organisation des ateliers de renforcement des capacités sur l'Agenda JPS à l'échelle nationale.

Questionné sur le problème de la reconnaissance juridique de la CJPAC au regard des difficultés rencontrées par les points focaux en République centrafricaine et en Angola, M. Narcisse Dangar a reprecisé que tout dépend de l'option choisie par la CJPAC. A son avis, la reconnaissance au niveau régional (CEEAC) faciliterait l'action



Travail en groupe. De gauche à droite : Jude(Gabon), Nanette (Tchad), Yves (Cameroun), Jean-Claude (RDC), Cynthia (Rwanda)

de la CJPAC. Pour lui, l'admission de la CJPAC au rang d'observateur permanent de l'UNSAC est un atout à exploiter, car tous les États font partie de l'UNSAC et ont accepté d'octroyer ce statut à la CJPAC.

La clôture des échanges a permis d'aborder le deuxième thème intitulé : «**Opérationnaliser la Coalition Jeunesse, Paix et Sécurité en Afrique Centrale (CJPAC) : Contexte, stratégies, et actions prioritaires**»

En sa qualité de coordonnateur de la CJPAC, **M. Ngen Yves Riyuh** a rappelé que la CJPAC est née du constat selon lequel les jeunes constituent la frange la plus importante de la population en Afrique centrale, mais sont exclus des instances de représentation et de décision à l'échelle régionale et nationale. L'idée de la CJPAC a germé au retour d'une

consultation de l'Union africaine (UA) visant à sélectionner des candidats d'Afrique centrale pour la nomination de l'Ambassadeur africain de la jeunesse pour la paix. Celui-ci ne pouvait porter seul efficacement la voix des jeunes ni encourager le rôle et les contributions des jeunes dans leurs pays dans un contexte de milliers d'OSC actives dans ces Etats membres qui luttent pour contribuer à divers processus avec très peu ou pas de capacités techniques, de visibilité ou de soutien. Par conséquent, une sélection de quelques jeunes praticiens de certains Etats membres et l'engagement avec des parties prenantes clés (UNOCA et CEEAC) ont créé un espace de conversation sur ce sujet avec la création subséquente d'un groupe de travail pour la CJPAC. Cela a finalement conduit au lancement officiel



de la CJPAC et des activités du groupe de travail en octobre 2022. Il convient de noter que le groupe de travail s'est depuis lors concentré sur l'élaboration de documents statutaires pour sa mise en œuvre tout en entreprenant des actions préliminaires telles que des conversations et des sensibilisations sur la localisation de l'Agenda JPS ; le lobbying pour les partenariats et les collaborations aux niveaux national, régional et international ainsi que la facilitation des processus au niveau national avec des points focaux et des groupes de travail au niveau national. **En termes d'acquis**, il a indiqué que les documents statutaires de la CJPAC sont disponibles et attendent simplement leur validation. **S'agissant des actions prioritaires de la CJPAC**, il en a énoncé cinq (5):

- ❖ la validation et adoption des documents statutaires du CJPAC ainsi que sa reconnaissance légale ;
- ❖ la finalisation de la cartographie des OSC

actives et des jeunes praticiens en vue de leur adhésion et intégration effective à la plateforme CJPAC;

- ❖ la mise en place d'un organe officiel de direction de la CJPAC ;
- ❖ La conduite d'une étude de base régionale qui permettra de développer une stratégie régionale de mise en œuvre de l'agenda YPS en Afrique centrale ;
- ❖ le renforcement des capacités et consultations des praticiens de la jeunesse et des parties prenantes au niveau national et régional sur l'Agenda JPS avec une facilitation adaptée des processus au niveau national.

Après cette présentation, deux groupes de discussion ont été constitués avec pour mission d'apporter des réponses à quelques questions formulées dans le document de travail. A l'issue des présentations, la synthèse des recommandations apparaît comme suit :

1. Quel statut juridique de la CJPAC ? Quelle structure de direction ? Quelle stratégie opérationnelle ?

Sur la forme juridique, la CJPAC doit s'appuyer sur la diplomatie et le lobbying pour asseoir son autorité auprès de la CEEAC et avoir le statut d'organe spécialisé du COPAX avec pour mandat l'harmonisation, la coordination et le renforcement des processus d'implémentation de l'Agenda JPS en Afrique centrale

S'agissant de la structure de direction, la CJPAC sera constituée d'une assemblée générale, d'un bureau exécutif, d'un secrétariat permanent, d'un organe conseil et d'une assemblée des ONG et OSC dans le respect des principes de représentativité, d'inclusivité et de mentorat.



Relativement à la stratégie opérationnelle, les points focaux de la CJPAC doivent tirer avantage de l'admission de la CJPAC au statut d'observateur permanent de l'UNOSAC pour porter le plaidoyer auprès de leur ministère des affaires étrangères respectifs de telle sorte qu'à la prochaine session du conseil

exécutif de la CEEAC constitué des ministres des affaires étrangères, ceux-ci proposent aux chefs d'États et gouvernement de la CEEAC de reconnaître la CJPAC comme organe spécialisé de la CEEAC rattaché au COPAX.

2. Comment garantir la représentativité, l'inclusion et le mentorat dans tous les organes de la CJPAC tout en s'assurant que les compétences et l'expérience sont garanties pour un impact concret et la durabilité du rôle de la CJPAC ?

Sur la représentativité au sein de la CJPAC, trois critères doivent être pris en compte :

- ❖ la représentativité de tous les États de la CEEAC ;
- ❖ la représentativité (dans la mesure du possible) de toutes les régions de tous les États ;
- ❖ Le respect de la parité homme/femme et des quotas de représentation

Relativement à l'inclusion, les couches suivantes doivent impérativement être considérées : les handicapées, les albinos et autres.

Relativement au mentorat, deux catégories à considérer :

- ❖ Des personnes âgées de plus de 35 ans ayant des compétences, des expériences et des réalisations sur des questions liées à la jeunesse, à la paix et à la sécurité, qui peuvent effectivement apporter une valeur ajoutée à l'Agenda JPS dans la région. Leurs capacités serviront de mentorat aux jeunes leaders à bord ;
- ❖ Les personnes âgées de moins de 35 ans ayant une grande expérience, un engagement soutenu et des états de service dans le domaine de la jeunesse, paix et sécurité.

3. Quels critères peuvent être adoptés pour l'adhésion à la CJPAC et ses organes de direction ?

- ❖ Être une OSC ou une ONG reconnue par les États ;
- ❖ Être engagé sur les questions relatives à la jeunesse, paix et sécurité ;
- ❖ Justifier d'une expérience d'au moins deux (2) ans d'expérience dans le domaine de la jeunesse, paix et sécurité.



Travail en groupe. De gauche à droite : Ursul (RCA), Myriam (RDC), Steve (Cameroun), Manasia (Angola), Frida (Cameroun), Benjamin (Guinée Équatoriale)

4. Comment garantir une capacité institutionnelle et un espace solide pour la CJPAC ?

- ❖ La CJPAC doit s'affirmer dans la maîtrise des politiques publiques internationales (Agenda JPS), régionales et nationales relatives à la jeunesse, paix et sécurité ;
- ❖ Avoir un siège institutionnel reconnu et un comité exécutif dynamique ;
- ❖ Élargir et renforcer sa chaîne de partenaires ;
- ❖ Assurer sa soutenabilité technique et financière.

5. Comment assurer un partenariat et une collaboration efficace pour une localisation effective de l'Agenda JPS en Afrique Centrale ?

- ❖ Identifier (cartographie) les partenaires et parties prenantes clés de l'Agenda à l'échelle internationale, régionale, national ;
- ❖ Solliciter l'appui des partenaires (UNOCA, UA, CEEAC etc.) dans le plaidoyer pour le ralliement à la CJPAC des autres partenaires internationaux.

6. Quelles stratégies clés pouvons-nous adopter pour garantir un suivi et une évaluation efficace de la mise en œuvre de l'Agenda JPS au niveau régional et national ?

- ❖ Développer un plan stratégique d'action au niveau régional et national ;
- ❖ Mettre en place un système en ligne de suivi et évaluation des activités au niveau régional et national ;
- ❖ Établir un système d'alerte précoce pour pallier les difficultés inhérentes à la réalisation de l'Agenda JPS au niveau régional et national.

Intervenant à son tour, **M. Dikko Berlus** a fait une présentation des résultats de l'étude

menée en vue d'établir une cartographie des OSC de la CEEAC. Cette présentation a suscité des échanges et il a été recommandé d'améliorer les résultats de l'étude pour avoir une idée précise de tous les OSC qui pourraient faire partie de la CJPAC.

Après une pause-déjeuné, le panel relatif **aux échanges d'expérience et meilleures pratiques sur la contribution des jeunes à la prévention des conflits et à la construction de la paix en Afrique centrale** a été ouvert.



Dr. John Minza, UNOCA

a partagé l'expérience de l'engagement des jeunes et des femmes (Réseau des femmes leaders de l'Afrique de l'Ouest, ROAJELF)

en Afrique de l'Ouest sur les questions de paix et sécurité. Il a été créé **des clubs de paix**, avec le concours des CNJ, qui ont permis de vulgariser la connaissance de la Résolution 2250, les techniques de médiation, de négociation, d'alerte précoce au sein des communautés. Les activités organisées au Bénin et en Côte d'Ivoire ont permis notamment aux jeunes d'élaborer **des manifestes** en faveur d'un processus électoral apaisé et sans violence dans leurs pays respectifs. Ils ont également œuvré à la mise en place **d'un groupe de travail**, entité de réflexion et de débat pour la mobilisation des ressources et des experts dans la connaissance et la vulgarisation de l'Agenda jeunesse, paix et sécurité. S'agissant de la mobilisation des ressources, des séances de renforcement des capacités ont été réalisées



pour déterminer les meilleures stratégies à adopter pour capter le plus grand nombre de financement. Aussi a été mis en place un **répertoire d'organisations** auprès desquels un lobbying et un plaidoyer est constamment fait pour les amener à accompagner les OSC et CNJ. **Des fiches signalétiques** avaient également été élaborées pour recueillir toutes les préoccupations des jeunes et les défis sécuritaires des communautés d'Afrique centrale. Sur la base de ces fiches, des projets ont été élaborés.

❖ **M. Kouedi Jacques du CNJ**

a suggéré la mise en place d'un partenariat solide entre la CJPAC et les CNJ des pays pour faciliter le recensement des OSC jeunes en tenant compte des particularités de chaque pays.

❖ **Nanette Pekou**

du Réseau des jeunes femmes leaders du Tchad a réussi à impliquer les jeunes garçons et les mamans de plus de 35 ans dans les activités relatives à leur autonomisation. Elle a construit une relation de confiance avec le ministère du genre qui n'hésite pas à recourir à son organisation en cas de nécessité.

❖ **Jean Claude Muhungusa**

de la République Démocratique du Congo, membre du comité de pilotage de la CJPAC a affirmé que la coalition a été agréée et est reconnue dans les 25 provinces de la RDC. Le

plan d'action national de l'Agenda Jeunesse, paix et sécurité a été adopté en octobre 2022. Une cartographique de 1200 organisations œuvrant dans le domaine des jeunes, la paix et la sécurité a été réalisée. Des colloques sous régionaux ont également été organisés en vue de promouvoir la connaissance de l'Agenda.

❖ **Jude Mbina du Gabon**

a affirmé que son organisation (Initiative pour la paix et la sécurité en Afrique) travaille à la publication des articles sur les questions de paix et de sécurité.

❖ **Laudino Tavarez de Sao Tome et Principe**

(ancien président du CNJ) a déclaré que son pays n'est pas vraiment confronté à des conflits, mais il travaille avec plusieurs autres associations à la prévention des conflits avant, pendant et après les processus électoraux.

❖ **Manasia Futa de l'Angol**

Global Shepers Community organise les sessions de formation, les discussions et réunions de leaders en partenariat avec l'Union européenne pour sensibiliser sur les questions relatives à la paix et la sécurité

❖ **Cynthia Umutoniwase du Rwanda**

avec son organisation dénommée « Tout commence par Soi » sensibilise les jeunes au changement de mentalité et de mindset pour préserver la paix durable.



❖ **Benjamin Esono de la Guinée Équatoriale**

travaille avec son association dénommée « Jeunesse et développement durable » à la diminution de la délinquance juvénile. Ils ont établi une base de données des jeunes impliquées dans cette délinquance. Ils ont créé une plateforme dans laquelle ils forment les jeunes aux petits projets générateurs de revenus. Ils ont organisé des ateliers de formation des jeunes filles à l'assistance sociale pour la prise en charge des personnes âgées (près de 37 personnes formées) et des enfants.

❖ **Myriam Kianza de la RDC et son association**

« Bana Mapinga en action » travaille à l'inclusion et la réintégration des enfants de militaires désocialisés et délinquants.

❖ **Ursul Boundja de la RCA**

et son « Jeunesse, voie de la paix » ont organisé un atelier de renforcement des capacités sur l'Agenda Jeunesse, paix en sécurité. Ils travaillent en ce moment avec plusieurs autres associations locales pour l'élaboration progressive d'un plan d'action national de l'Agenda JPS.

C'est sur cette note que s'est achevée cette première journée des travaux de l'atelier.



Myriam (DRC), CJPAC

Deuxieme Jour

06 Décembre 2023

Le deuxième jour de l'atelier s'est ouvert sur le thème suivant : « Développement des stratégies régionales et nationales pour l'implémentation de l'Agenda Jeunesse, paix et sécurité : contexte, stratégies et actions prioritaires ».

Deux groupes de travail ont été constitués : l'un chargé de la révision du projet de charte et du manuel de procédures de la CJPAC et l'autre de la Charte d'éthique et de déontologie et du plan de communication 2024 de la CJPAC.

Après restitution des travaux du premier groupe de travail par **Jean Claude Muhungusa**, les échanges ont été ouverts. Les préoccupations de **Manasia Futa**, au sujet de la catégorisation des membres de la CJPAC (membre permanent, membre non permanent et associations membres) ont été levées grâce aux explications de Nanette et du coordonnateur **Ngen Yves**. **Dr. Steve Tametong** a fait simplement observer que la question relative à la qualité de membre doit être clarifiée dans la charte et non dans le manuel de procédures. **M. Kouedi Jacques** a insisté pour l'intégration du poste de commissaire aux comptes dans l'organigramme de la CJPAC. Il a suggéré l'expression « délégué » pour qualifier le

représentant des associations membres de la CJPAC. Aussi a-t-il été suggéré d'adopter l'expression « Bureau exécutif régional » de la CJPAC et non Conseil Régional de la CJPAC. **Jean Claude Muhungusa** a précisé que la langue de travail de la CJPAC doit être clarifiée et doit être indiqué la langue qui fait foi en cas d'ambiguïté des textes. La question relative aux « membres fondateurs » doit être mieux appréhendée et clarifiée avant validation de la Charte. **Dr John Minza** a proposé de déterminer les gains et opportunités d'appartenance par les associations à la CJPAC.

Le Dr. Steve Tametong a introduit la restitution des travaux du second groupe sur le code d'éthique et de déontologie et le



plan de communication. Après avoir passé en revue les observations de forme, il a souligné que l'apparition du terme « TDRs » dans le code d'éthique et déontologie doit être mieux explicité. Aussi, la question de la situation des membres qui ne participent pas à toutes les réunions devra être clarifiée dans le règlement intérieur et non par le code d'éthique et de déontologie. La charte devra expliciter le statut des mentors au sein de la CJPAC (Qui est mentor ? Comment le devient-il ? Pour quel mandat ? ; Qui les désigne ? Quels sont leurs attributions ?)

III. RECOMMANDATIONS

Au nom de l'UNOCA, M. **Narcisse Dangar** a pris la parole et structuré son propos conclusif autour des observations et des suggestions.

S'agissant des observations, il a indiqué que les questions relatives à la **reconnaissance juridique de la CJPAC, l'appellation de son équipe dirigeante, les membres permanents et non permanents, la limite d'âge des membres** de la CJPAC et le **mentorat** demeurent prégnantes.

Les suggestions suivantes ont été formulées :

- ❖ l'accélération de la reconnaissance juridique de la CJPAC par la CEEAC ;
- ❖ l'utilisation de l'expression « Conseil-synergie » pour désigner l'équipe dirigeante ;
- ❖ l'abandon de la catégorisation membre

Relativement au plan de communication de la CJPAC, il a été approuvé les trois axes de communication suivants : la communication interne (entre les membres), la communication externe (avec les autres jeunes et groupes organisés) et la communication stratégique (orientée vers les partenaires). Jean Claude a indiqué qu'il serait intéressant de définir une politique d'ensemble de la communication qui préserve les intérêts de la CJPAC.

permanent/membre non permanent et intégrer minutieusement les différentes organisations au sein de la CJPAC ;

- ❖ Concernant l'âge limite de 35 ans, des dispositions transitoires peuvent être introduites dans les statuts pour permettre au groupe de travail actuel de conduire le processus de finalisation de la mise en place des organes et procédures de la CJPAC ;
- ❖ Introduire dans la Charte des dispositions relatives à la révision de celle-ci après un délai déterminé (5 ans par exemple)
- ❖ Renforcer l'unité et la solidarité entre les membres du groupe de travail ;
- ❖ Mettre en place un comité ad'hoc de toilettage des textes de la CJPAC et recourir à une ressource humaine externe pour finaliser les textes dans un délai clairement déterminé ;

❖ Penser à une stratégie de levée des fonds et organiser les activités communes CJPAC entre associations des pays frontaliers (Exemple Cameroun-Gabon ; Guinée Équatoriale-Congo etc.).

Prenant la parole à son tour, **Dr John Minza de l'UNOCA** a corroboré les propos de M. Narcisse en posant trois questions : d'où vient la CJPAC ? Où en-t-elle? Où veut-elle aller ? Il a précisé qu'on identifie une organisation par ce à quoi elle aspire. Ainsi, la CJPAC doit accélérer sa reconnaissance juridique auprès de la CEEAC, mais surtout sa

capacité de déploiement opérationnelle. La question de la **tranche d'âge** peut être palliée en introduisant dans les statuts une période transitoire pour permettre aux membres dirigeants actuels de finaliser le processus de mise en œuvre des organes de la CJPAC. Il va falloir définir **une feuille de route claire** dans **un délai précis** assorti d'un **plan d'activités** et d'un **bureau régulièrement constitué de la CJPAC**. Il a invité à faire de la CJPAC une organisation qui se distingue et inspire la mise en place d'une telle coalition dans les autres sous-régions.



Ibrahim Edang, UNOCA

M. Ibrahim Edang de l'UNOCA a renchéri sur la nécessité de travailler bénévolement ensemble pour la postérité en oubliant nos ego et nos sentiments personnels. En prenant l'image de la bouche, de la langue et des dents qui cohabitent, il a invité à travailler comme les enfants d'une même famille. Il a

indiqué que le leadership a ses contraintes. Utilisant encore les images, il a affirmé qu'un leader doit avoir un dos d'éléphant qui encaisse toutes les branches cassées par les singes.

Les prises de parole de **Nanette Pekou, Ursule Boundja** et **Manasia Futa** ont permis de discuter en toute franchise sur les points de désaccord en cours dans le fonctionnement de la CJPAC et tracer les voies pour l'avenir.

Pour clore, **M. Ngen Yves Riyuh**, coordonnateur de la plateforme CJPAC, a exprimé toute sa gratitude à l'UNOCA pour le soutien technique et financier dans l'organisation de cet atelier régional. Il a remercié l'ensemble des participants venus de tous les pays de l'Afrique centrale et formuler le rêve d'une CJPAC dans laquelle personne ne sera indispensable, mais tous travailleront à l'avènement d'une paix durable dans notre sous-région.



Ont pris part à cet atelier régional

- ❖ Jacques Christian Kouedi, CNJ, Cameroun
- ❖ Benjamin Esono Ndong, Guinée Équatoriale
- ❖ Cynthia Umutoniwase, Rwanda
- ❖ Manasia Futa, Angola
- ❖ Berlus Dikko, Cameroun
- ❖ Laudino Tavares, Sao Tome et Principe
- ❖ Yves Ngen Riyuh, Cameroun
- ❖ Myriam Kianza, République Démocratique du Congo
- ❖ Dr Steve Tametong, Cameroun
- ❖ Nanette Hélène Pekou, Tchad
- ❖ Jude Chaleureux Mbina, Gabon
- ❖ Frida Ndi Eposi, Cameroun
- ❖ Jean Claude Muhunsusa, République Démocratique du Congo
- ❖ Ursul Boundja (RCA)
- ❖ Dr John Minza Piyabalo Eso, Togo (UNOCA)
- ❖ Narcisse Dangar, Tchad (UNOCA)
- ❖ Ibrahim Edang, Gabon (UNOCA)



QUELQUES PHOTOS



